

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 29 mai 2024

Prix du concours Non au Harcèlement - session 2024

Les projets des collèges Anne Frank de Grande-Synthe et Diderot de Dainville primés !

Cette année marque la onzième édition du concours « Non au harcèlement », une initiative portée par le ministère avec le soutien de la mutuelle MAE. Ce concours vise à donner la parole aux jeunes des écoles, collèges, lycées et structures péri et extrascolaires pour qu'ils s'expriment collectivement sur le harcèlement à travers la création d'affiches ou de vidéos, servant ainsi de catalyseur pour des actions de sensibilisation au sein de leur école et établissement.

Les écoles et établissements participants rivalisent dans différentes catégories et avec différents supports pour faire entendre leur voix contre le harcèlement. En cette année olympique, une mention spéciale "valeurs du sport" a été ajoutée cette année pour récompenser les initiatives utilisant l'éducation physique et sportive comme vecteur de prévention.

Les lauréats se voient attribuer une dotation de 2 000€ par la MAE. Les meilleurs projets sont sélectionnés d'abord au niveau académique, puis au niveau national.

Participation de l'académie de Lille

L'académie se distingue cette année encore par son engagement dans ce concours, avec plus de 400 projets soumis. Cette mobilisation soutenue a valu à l'académie de nombreuses distinctions nationales depuis 2014, avec jusqu'à trois prix remportés lors de la dernière édition.

Le collège Anne Frank de Grande-Synthe, lauréat national

Le collège Anne Frank de Grande-Synthe s'est vu décerner le titre de lauréat national cette année. La vidéo réalisée par les élèves du collège a su captiver l'attention du jury par son engagement sincère dans la lutte contre le harcèlement. La cérémonie de remise des prix a eu lieu ce mercredi 29 mai à l'Élysée.

Contact presse

**Rectorat de l'académie de Lille
Service communication**

Le collège Diderot de Dainville, coup de cœur académique

Le collège Diderot de Dainville mérite également une mention spéciale en tant que "coup de cœur académique". Ce prix, assorti d'une dotation de 1 000€, sera remis lors de la cérémonie académique qui se tiendra en juillet prochain.

Félicitations aux deux établissements lauréats ! Leurs actions inspirantes témoignent de la volonté collective de créer un environnement scolaire sûr et bienveillant pour tous.